



Contrat de mariage (séparation de bien)

Par **FRANCESCAG**, le **19/05/2009** à **17:37**

Bonjour,rrnrnJe me suis marier en 2005 mais mon maris à été incarcérer il un an.rrnrnA ce jour je vais peu être acheter une maison familiale mais j'aimerais faire un contrat de mariage (séparation de bien) avant.rrnrnEst il possible de faire un contrat de mariage 4 ans après et vers qui je dois me tourner ?rrnrnEst il possible de le faire sans mon conjoint ? en sachant qu'il est ok mais ne peu être présent.rrnrnDans l'attente de votre réponse je vous présente mes salutations et vous remercie par avance.

Par **Upsilon**, le **20/05/2009** à **15:10**

Bonjour !rrnrnLe changement de régime matrimonial est tout à fait possible dès lors que vous avez passé plus d'un an sous le même régime. rrrnRendez vous chez un notaire pour mettre en place ce changement. Sachez toutefois que al procédure est plus ou moins longue (qq mois) et qu'elle peut engendrer certains frais puisqu'il faudra liquider votre ancien régime. rrrnSi vous n'avez pas d'enfant mineur la procédure prendre la forme d'une simple demande à vos enfants majeurs et à vos créanciers, qui pourront formuler des oppositions dans les 3 mois suivant notification. rrrnSi vous avez des enfants mineurs il faudra demander l'autorisation du juge des tutelles. rrrnCordialementrrnrnUpsilon.

Par **FRANCESCAG**, le **20/05/2009** à **15:44**

Je vous remercie de m'avoir répondu cela m'aidera beaucoup pour mes démarches futuresrrnrnJ'ai pris rendez vous chez un notaire pour faire ma demande de changement de

régime, il m'a dit que la présence de mon conjoint n'est pas obligatoire.rnrnPouvez vous me dire si pour la suite des démarches mon conjoint devra être présent ? Car comme je vous l'ai dit il est incarcéré pour le moment et je n'ai que des contacts téléphoniques.rnrnDans l'attente de votre nouvelle réponse je vous présente mes salutations et vous souhaite un bon week-end pour ceux qui font le pont.rnrnFrancesca

Par **Upsilon**, le **20/05/2009** à **18:24**

Malheureusement je ne fais pas le pont ! :)rnrnPour ce qui est de la présence de votre conjoint, elle est obligatoire vu le type d'acte dont il s'agit. Si vous disposez d'horaires de visite, vous pouvez toujours fixer un rendez vous à la prison avec le notaire de façon à ce que toutes les parties soient présentes. rnrnA l'inverse, il faudra voir avec le notaire si une procuration est possible, mais j'en doute fortement.